Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260218-D2026_04-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 10
En exercice : 08
Qui ont pris part à la délibération : 07

Date de la convocation : 12 février 2026
Date d'affichage : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes CAULET Brigitte, VERMEY Liliane « Vicky », GÉNISSEL Véronique
MM. LIENNEL Yves, M Olivier DALLIER, LE TROADEC Stéphane, M RANNOU Jérôme,

Absents :
Absent excusé : M GUILLOUX Gérald
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme CAULET Brigitte

D2026/04 : MAJ TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de la secrétaire de mairie, qui est reçu au concours de rédacteur principal 2ème classe.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de l'emploi de rédacteur à mi-temps
- la création d'un emploi de rédacteur territorial principal 2ème classe à mi-temps

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

INSCRIT les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget en cours

DONNE toutes délégations utiles à M le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260218-D2026_04-DE

Délibération rendue
exécutoire par transmission
à la Préfecture le :
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Brigitte CAULET

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Brigitte CAULET